

Avis d'appel public à la concurrence MP 2023-09

TRAVAUX

FOURNITURES

SERVICES

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE - 17, boulevard du roi Jérôme - 20181 AJACCIO Cedex 1

Téléphone : 04.95.51.77.77 - Fax : 04.95.51.14.40

Adresse internet : <http://www.corsica-pro.com> E-Mail : mpublics@atc.corsica

Activité(s) principale(s) : Tourisme -Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs. -

Profil acheteur : <http://www.achatspublicscorse.com>

Objet du marché : Sélection d'un instrument financier chargé de la gestion d'un fonds pour l'octroi de prêts dans le cadre du soutien aux entreprises du secteur du tourisme.

CPV principal : 66122000-1 (Services de financement des entreprises et de capital-risque)

Numéro de référence du marché : MP 2023-09

Procédure : MAPA ouvert supérieur à 90 000.00 € HT. Le présent accord-cadre est passé en vertu des dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique, régissant la procédure adaptée.

Type de prix : Les prestations sont traitées à prix forfaitaires sur la base des frais de gestion fixés à l'acte d'engagement ainsi qu'au D.P.G.F.

Durée : Le marché commence à compter de sa notification, L'accord-cadre prend effet à sa notification pour une durée initiale de 12 mois et ne pourra pas excéder 36 mois.

Il est renouvelable 2 fois par reconduction tacite selon les périodes suivantes :

- Reconduction n°1 : 12 mois
- Reconduction n°2 : 12 mois

Délivrance du DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur <https://www.achatspublicscorse.com/> avec référence ATC/ MP 2023-09

Critères d'attribution :

Candidature : Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont précisés à l'article 13.1 du règlement de la consultation :

Le formulaire DC1,

Le formulaire DC2, joint au DCE, à jour entièrement complété, précisant les renseignements demandés à l'article 15 - Conditions de participation et moyens de preuve acceptables.

Offre : Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés notés sur 20 et énoncés ci-dessous :

| Critères | Pondération |
|--|-------------|
| 1. Critère Prix de la prestation : frais de gestion Sur la base du total annuel de l'option 1. La notation du critère sera effectuée suivant la formule suivante : Formule inversement proportionnelle, soit : Note = (montant HT le moins élevé) / (montant HT proposé pour cette offre) X note maxi | 20 % |



| Critères | Pondération |
|---|-------------|
| 2. Critère Valeur technique de la prestation <i>Sous-critère 1 : Equipe opérationnelle permanente basée en région Corse (30%)</i> Moyens humains Moyens logistiques <i>Sous-critère 2 : Connaissances des besoins de la région Corse (30%)</i> Nombres de références relatives à la région Corse <i>Sous-critère 3: Maîtrise de la gestion d'un fonds (20%)</i> Qualité du mémoire technique Expérience dans le cadre de la gestion d'un fonds | 80% |

Modalités essentielles de financement et de paiement : Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours. Règlement par Mandat administratif.

Conditions de remise des candidatures et des offres :

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <http://www.achatspublicscorse.com>

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Instance chargée des procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

Villa Montepiano

20407 BASTIA

France

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de règlement amiable des litiges, boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

Précisions concernant les délais d'introduction des recours :

*Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et d'un recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision, conformément aux articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative.

*Référé précontractuel, effectué avant conclusion du marché : (art. L. 551.1 Code de Justice Administrative).

*Référé contractuel effectué après conclusion du contrat : articles L 551. 13 à L.551.16 du code de justice administrative.

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le vendredi 22 septembre 2023

Date limite de réception des offres : Le mercredi 25 octobre 2023 à 12 heures (heure française)

Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres

Cette consultation sera publiée sur les supports suivants :

BOAMP, Petit-Bastiais, www.achatspublicscorse.com, www.corsica-pro.com.